

## Participants

MEMBRES CPA						MEMBRES DTN		
NOM-PRENOM	Prés	Exc	NOM-PRENOM	Prés	Exc	NOM-PRENOM	Prés	Exc
BURBAN L.	X		LACLAUTRE D.	X		GUITTON F.		X
CATTOIRE F.	X		LE RALLEC M.C	X		PIGEON J.	X	
DI GIANDOMENICO D	X		MALLE E.	X				
DROUET S.	X		MODARD G.	X				
FOUCHARD M.		X	PIERSON A	X				
GARNIER I.	X		SIKSIK D.	X				
KADA N.	X		TASTET P.		X			

## Compte-Rendu

### DEMISSION DE MATHIEU FOUCHARD

Marie-Claire indique qu'un bureau fédéral s'est tenu le 26 juillet dernier lors duquel il a été question de l'organisation de notre commission, Mathieu ayant officiellement annoncé sa démission.

Il s'avère que statutairement la 2<sup>nde</sup> personne représentant la commission au sein du CA de la FFRS est Sophie DROUET. C'est donc à elle qu'il appartient d'assurer ce poste par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale électorale (2024).

Boris a insisté que le fait que nous devons maintenir le nouveau fonctionnement acté par Mathieu avec 4 pôles : Administratif / Arbitrage / Compétition / Evènement-Communication.

Néanmoins la validation de l'organisation finale de la commission se fera après validation du CA FFRS lors de la réunion du 31/08.

### NOUVEAU PROJET SPORTIF

#### METHODOLOGIE

Constitution d'un groupe de travail avec un panel de représentants de notre communauté :

- ⇒ Cadres Techniques de la DTN : Frédéric Guitton, Joël Pigeon
- ⇒ Pôle arbitrage : Sophie Drouet==
- ⇒ Pôle compétition : Guillaume Modard, David Siksik
- ⇒ Pôle communication / évènementiel : Pauline Tastet, Elodie Malle
- ⇒ Entraîneurs world skate : Adrien Vignon, Pierre Mériel

Ce document vous présente les problématiques soulevées et les scénarii retenus.

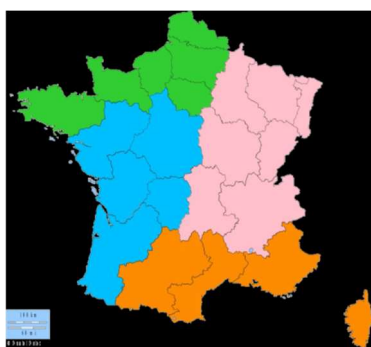
Il constitue une base de réflexion pour le projet sportif de 2 années du mandat de la Commission Sportive Nationale Roller Artistique (CSNRA)

## CONSTAT CHIFFRE

Zone	Region	Free Skating Ladies	Free Skating Men	Solo Dance Ladies	Solo Dance Men	Total général
Zone 1	HAUTS DE FRANCE	22	1	14		37
Zone 1	BRETAGNE	30	2	15		47
Zone 1	ILE DE FRANCE	37	3	26	2	68
<b>Zone 1 Résultat</b>		<b>89</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>2</b>	<b>152</b>
Zone 2	BOURGOGNE FRANCHE COMTE			14		14
Zone 2	GRAND EST	5		51	1	57
Zone 2	AUVERGNE RHONE ALPES	12		17		29
<b>Zone 2 Résultat</b>		<b>17</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Zone 3	PAYS DE LA LOIRE	21	1	7		29
Zone 3	NOUVELLE AQUITAINE	46	2	57	4	109
<b>Zone 3 Résultat</b>		<b>67</b>	<b>3</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>138</b>
Zone 4	OCCITANIE	42	4	37	4	87
Zone 4	PROVENCE ALPES COTE D AZUR	11	1	14	1	27
<b>Zone 4 Résultat</b>		<b>53</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>5</b>	<b>114</b>
<b>Grand Somme</b>		<b>226</b>	<b>14</b>	<b>252</b>	<b>12</b>	<b>504</b>

Spécialité	Mini	Espoir	Cadet	Espoir Promo	Cadet Promo	Mini Inline	Espoir Inline	Cadet Inline	Total général
Free Skating Ladies	11	12	16	33	32	13	4	2	123
Free Skating Men			3		4		1		8
Solo Dance Ladies	7	29	51	10	27				124
Solo Dance Men		1	5	1					7
Quartet			8						8
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>42</b>	<b>83</b>	<b>44</b>	<b>63</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>270</b>

Spécialité	Junior	Senior	Junior Promo	Promo	Junior Inline	Senior Inline	Total général
Free Skating Ladies	26	15	47	13	2	1	104
Free Skating Men	2	3	1				6
Solo Dance Ladies	48	21	44	14		1	128
Solo Dance Men	2		3				5
Quartet	8	8					16
Show PG	8	8					16
Show GG		2					2
Précision		1	2				3
<b>Total général</b>	<b>95</b>	<b>59</b>	<b>95</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>280</b>



Les compétiteurs nationaux représentent 5 % des licenciés artistique.

## PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Simplifier et rendre lisible l'organisation des compétitions roller artistique FFRS :

### Contraintes :

- Disparité de la densité des clubs, et des compétiteurs dans les ligues
- Effectif de juges faible

## Propositions :

- A l'instar du Roller hockey, mise en place de zones sportives pour rééquilibrer les effectifs des circuits de compétitions

- Organisation de 4 Championnats lisibles pour les néophytes de la discipline :

- \* Championnat régional avec finale zone sportive
- \* Championnat 2ème division (D2) avec finale Championnat de France et délivrance de titre
- \* Championnat Elite avec Finale Championnat de France et délivrance de titre
- \* Championnat Groupe avec Finale championnat de France et délivrance de titre

- L'accès au championnat passe par l'acquisition d'un test de positionnement technique. Le test est obtenu par la réalisation en compétition sur le championnat de la saison n-1.

- 2 Finales Championnat de France :

- \* Finale Mini à Cadet D2, Elite et Groupes
- \* Finale Junior à Senior D2, Elite et Groupes

## Organisation

Division groupes :

- 1 Open de groupes
- 1 finale Quartets Cadet avec un quota à 8
- 1 finale Quartets, Shows, Précision Junior et Senior avec un quota à 8

Divisions D2 et Elite :

- Tests de positionnement pour s'inscrire au Championnat, pas de sélection ensuite.
  - Chaque zone met en place 1 à 3 compétitions de zone (Freeskating et Danse regroupées).
- Les compétitions de zone incluront la catégorie WS Tots (Benjamin à la FFRS = Poussin).
- ➔ Finale Mini à Cadet D2 et Elite
  - ➔ 1 Finale Junior – Senior D2 et Elite

Les compétitions de zone se déroulent du 01/03 au 15/05.

Open de Groupe : 1er week-end avril (Vendredi au dimanche) : 3 jours => **2023 Ligue Bretagne (La Beaumanoir)**

Finale Mini à Cadet : Toussaint (2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires sous réserve du calendrier international) : 5 jours => **2023 Ligue Nouvelle Aquitaine (UAGM)**

Finale Junior à Senior : Semaine contenant le 14 juillet (du samedi au samedi) : 7 jours => **2023 Ligue Pays de Loire (ANR)**

Chaque finale clôturera la saison avec un gala

## Division régionale

Fin des compétitions Challenge.

Mise en place de compétitions d'un niveau Régional 1 et Régional 2.

Chaque Ligue organisera de 1 à 4 compétitions du championnat Régional.

Chaque zone organisera une compétition de zone afin de dynamiser les catégories régionales.

Compétitions de mars à mai

Finale de zone : juin

Montant d'engagement plafonné fixé par la CSNRA (Cf. Règlement sportif général FFRS), 100% ligue régionale.  
 Montant d'engagement finale de zone fixé par la CSNRA avec un partage montant des engagements 50% CSNRA et organisateurs.

Diffusion des résultats et mise en valeur des évènements sur les réseaux sociaux de la CSNRA.

### Jugement : Fin de l'obligation de posséder le diplôme pour officier dans le jury

**Chaque club pour valider ses engagements sur un championnat doit fournir :**

- Le référent administratif et financier
- La liste des entraîneurs
- Un ou plusieurs officiels de compétition par championnat

Un nouveau club sera exempté pendant de 2 saisons de l'obligation d'officiel de compétition.

L'officiel de compétition pourra intervenir en tant que Data opérateur, Juge ou Spécialiste Technique sur les compétitions du Championnat.

Chaque jury sera supervisé par : Un juge international désigné par le pôle arbitrage et un entraîneur référent des PTR désigné par la DTN.

**Chaque année un week-end de positionnement/formation sera assuré par le pôle arbitrage et la DTN.**

- Pas de diplômes, BEF 1 : Data opérateur
- BEF2, Juge Challenge : Juge
- Diplômes pro, Diplômes WS, Juges nationaux, Spécialistes nationaux : Juge ou Spécialiste technique

**Le jury est composé d'un nombre égal de représentants de chaque ligue participante. Le juge arbitre sur les finales est un membre du pôle arbitrage de la CSNRA.**

**Engagements du 01 au 31 janvier de la saison N** (exemple 2023: 01/01/2023 au 31/01/2023) : effectif connu pour toute la saison.

Comme la WSE mise en place de plannings types toujours identiques pour les finales.

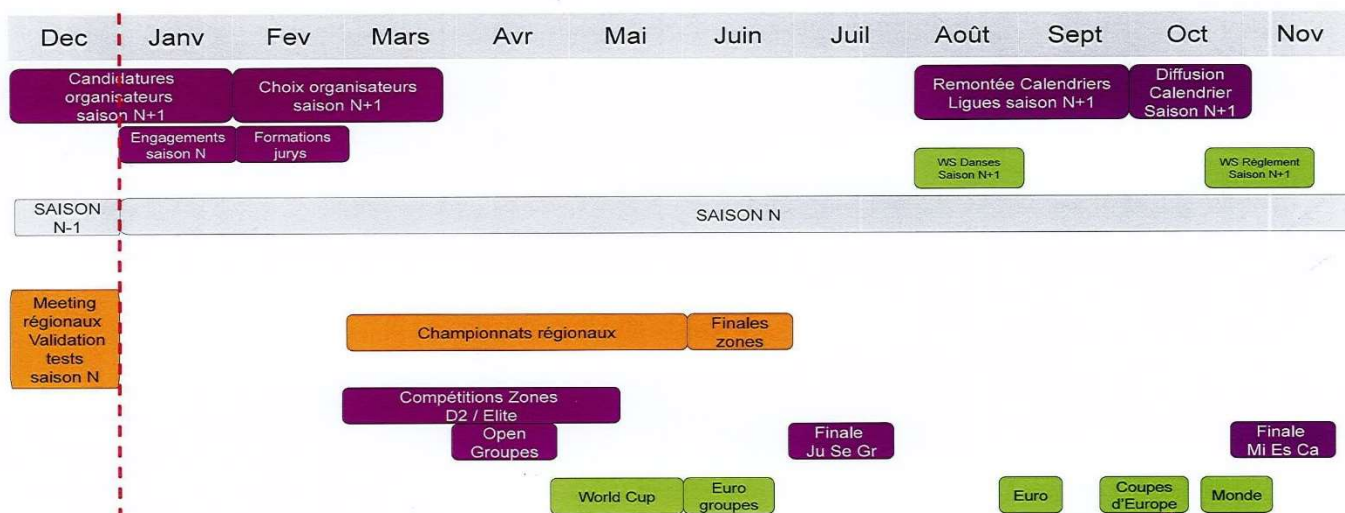
### **Fin de la CCD**

Paiement du montant des engagements en 1 fois, au prorata du nombre de compétitions de la zone et des finales

Les officiels seront pris en charge par leur club.

Indemnités de supervision par jury à définir.

### Déroulé annuel



### **Règlement général sportif de la FFRS :**

#### **Article 3 Organisation des compétitions officielles**

1. Les compétitions nationales se déroulent sous l'autorité de la Commission sportive de la discipline concernée qui en assure la gestion, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du règlement intérieur de la FFRS. Elle peut toutefois confier l'organisation matérielle de la manifestation à une ligue régionale, un comité départemental, un club ou un comité d'organisation. Cette structure doit alors se conformer aux dispositions particulières de la discipline, et ceci dans le respect des règlements fédéraux et du cahier des charges relatif à l'organisation des compétitions.

#### **Pour les compétitions internationales (inscrites au calendrier WS ou WS Europe)**

1) Le Conseil d'Administration constitue un calendrier prévisionnel des compétitions internationales qu'il compte accueillir.

2) Le club ou Comité d'organisation présente sa demande auprès de la Commission sportive qui vérifie la conformité au cahier des charges du Comité International ou Européen de la discipline et des règlements français en vigueur.

3) Après traitement et avis favorable de la Commission sportive, cette demande est présentée au Conseil d'Administration de la Fédération qui valide et officialise la demande d'organisation auprès des instances sportives internationales. A ce titre, il mandate le Président de la Commission sportive ou son représentant pour faire acte de candidature auprès de l'instance sportive concernée.

4) Le maintien d'une telle organisation est par la suite subordonné au respect des dispositions fixées par la convention de délégation d'organisation de compétition conclue entre la FFRS (la Commission sportive concerné(e)) et l'organisateur.

5) En tout état de cause, l'association organisatrice ou comité d'organisation d'une compétition internationale demeure unique responsable de cette organisation et de ses conséquences matérielles et financières.

#### **Article 4 Compétitions amicales**

1. Les compétitions amicales regroupent des athlètes, des équipes d'associations sportives, des sélections régionales ou nationales ou des regroupements indépendants. Ces compétitions peuvent être départementales, régionales, nationales ou internationales.

2. Toute association sportive affiliée à la FFRS organisant une compétition amicale départementale, régionale, nationale ou internationale donnant lieu à remise de prix en argent ou en nature dont la valeur excède 3 000 € doit, en application des articles L. 331-5 et A. 331-1 du code du sport, obtenir l'autorisation de la FFRS. La demande d'autorisation doit parvenir à la Commission sportive de la discipline concernée au plus tard trois mois avant la date et l'heure prévue de la première épreuve de la compétition.

3. Si la compétition ne donne pas lieu à une remise de prix ou donne lieu à une remise de prix d'une valeur inférieure à celle fixée à l'alinéa précédent, le club en informe son Comité Départemental ou sa ligue régionale, pour les compétitions amicales départementales et régionales et, pour ce qui concerne les compétitions amicales interrégionales, nationales et internationales, la Commission sportive fédérale de la discipline concernée.

4. Le licencié participant à une manifestation sportive non-autorisée s'expose à des sanctions disciplinaires. L'organisateur personne morale d'une manifestation sportive n'ayant pas requis les autorisations nécessaires à l'organisation de la manifestation engage quant à lui sa responsabilité pénale et s'expose à des sanctions financières en application de l'article L331-6 du Code du Sport.

#### **Règlement World Skate Europe**

##### **8. INTERNATIONAL COMPETITIONS (FORMERLY RULE 605)**

World Skate Artistic and the Federation of the country of origin must be notified of International Competitions or meetings (such as Seminar or other international activities).

Any proposed competition or meeting (Precision or Show Competitions included) must be submitted to WSE Artistic for its approval and for a decision as to the category it belongs to.

Application for approval to be addressed to WSE Artistic 45 days before the event, together with the following documents :

- Participation bulletin
- List of invited participants (countries, clubs, etc.)
- Remittance of the organisation Fee

A full dossier (juries, results, score sheets) must be submitted to WSE Artistic at the close of the competition.

**No International Competitions or meetings can be organised at the same time as those of World Skate Artistic.**

## Règlement général World Skate

### 1.2 International competitions

All international events between two or more national federations from at least two different continents must be organized with the rules and supervision of World Skate Artistic Technical Commission (ATC).

Members of World Skate ATC, Continental or Area confederations may request that top-class international events that they organize on a regular basis, be recognized by World Skate ATC. This can be done provided there is no deviation from the rules of ATC or World Skate.

Events that have gained such recognition from World Skate ATC will have first priority on the international calendar, enabling the organizing member, Continental or Area confederation to have first choice of dates, providing that such dates and venues are established at least nine (9) months in advance.

Once such dates are established, they can only be altered by a formal written request from the organizers.

Organization fee and entry fees should be agreed with World Skate

### Modèle Economique

Zone	Region	Total général	Engagements Zone (3 compets)	Reversement Organisateur zone	Recettes CSNRA
Zone 1	HAUTS DE FRANCE	37			
Zone 1	BRETAGNE	47			
Zone 1	ILE DE FRANCE	68			
<b>Zone 1 Résultat</b>		<b>152</b>	<b>13 680,00 €</b>	<b>2 280,00 €</b>	<b>6 840,00 €</b>
Zone 2	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	14			
Zone 2	GRAND EST	57			
Zone 2	AUVERGNE RHONE ALPES	29			
<b>Zone 2 Résultat</b>		<b>100</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>
Zone 3	PAYS DE LA LOIRE	29			
Zone 3	NOUVELLE AQUITAINE	109			
<b>Zone 3 Résultat</b>		<b>138</b>	<b>12 420,00 €</b>	<b>2 070,00 €</b>	<b>6 210,00 €</b>
Zone 4	OCCITANIE	87			
Zone 4	PROVENCE ALPES COTE D AZUR	27			
<b>Zone 4 Résultat</b>		<b>114</b>	<b>10 260,00 €</b>	<b>1 710,00 €</b>	<b>5 130,00 €</b>
<b>Grand Somme</b>		<b>504</b>	<b>45 360,00 €</b>	<b>7 560,00 €</b>	<b>22 680,00 €</b>

### FINALE MINI A CADET

Spécialité	Total général	Reversement Organisateur finale	Recettes CSNRA
Free Skating Ladies	123	2 460,00 €	2 460,00 €
Free Skating Men	8	160,00 €	160,00 €
Solo Dance Ladies	124	2 480,00 €	2 480,00 €
Solo Dance Men	7	140,00 €	140,00 €
Quartet	8	720,00 €	720,00 €
<b>Total général</b>	<b>270</b>	<b>5 960,00 €</b>	<b>5 960,00 €</b>



## FINALE JUNIOR-SENIOR

Spécialité	Total général
Free Skating Ladies	104
Free Skating Men	6
Solo Dance Ladies	128
Solo Dance Men	5
Quartet	16
Show PG	16
Show GG	2
Précision	3
<b>Total général</b>	<b>280</b>

Organisateur finale
2 080,00 €
120,00 €
2 560,00 €
100,00 €
1 440,00 €
2 880,00 €
480,00 €
720,00 €
<b>10 380,00 €</b>

CSNRA
2 080,00 €
120,00 €
2 560,00 €
100,00 €
1 440,00 €
2 880,00 €
480,00 €
720,00 €
<b>10 380,00 €</b>

Budget annuel – Coeff CSNRA : 0.5

CNSRA	
Championnat D2/Elite Zones	22 680.00 €
Finale Mini à Cadet	5960.00 €
Finale Junior-Senior	10380.00 €
<b>Total Championnat D2/Elite</b>	<b>0.00 €</b>

### Création des groupes de travail

#### **GT CONTENU**

François/David/Guillaume/Adrien/Joël/Sophie + Frédéric

#### **GT FORMATION**

Adrien/David/Joël/Guillaume/Sophie/Léa/Delphine L/François

#### **GT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Delphine/Marie-Claire/Isabelle/Elodie/Sophie/François/David

#### **GT EVENEMENTIEL**

Elodie/Pauline/Marie-Claire/Léa/Najete

### Sondage sur Retour de la catégorie Jeunesse

Pour = 4 – Contre = 5 – Abstention = 3

Au vu des résultats serrés et du nombre d'absent, un nouveau vote sera organisé.

FIN DE LA REUNION A 00 h 40

**Delphine DI GIANDOMENICO**

